

Personne(s) autorisée(s) à prendre votre enfant

	Nom	Prénom	Tél.	Lien de parenté
1.	_____	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____	_____

Personne(s) autorisée(s) à contacter en cas d'urgence autre que parents

	Nom	Prénom	Tél.	Lien de parenté
1.	_____	_____	_____	_____
2.	_____	_____	_____	_____

Autorisations

Je soussigné(e), _____ père, mère ou tuteur de _____ autorise le responsable à donner tous les soins et/ou interventions nécessités, de façon urgente, pour l'état de santé de mon (mes) enfant(s).

- J'accepte que mes coordonnées soient utilisées par la Ville de Pia pour recevoir des informations. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à vous informer. Conformément à la loi «informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication de la mairie de Pia. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
- Des photos des enfants pourront éventuellement être prises et publiées dans le cadre du bulletin municipal et/ou du site internet ville de Pia.
La signature de ce dossier d'inscription vaut accord des parents quand à leurs modalités de diffusion précitées dans autre contestation ou réclamation relevant du droit à l'image. Si vous ne souhaitez pas ce droit à l'image cochez ici
- Je souhaite payer la Cantine par prélèvement automatique mensuel
Remplir le mandat SEPA téléchargeable sur le site pia.fr ou directement en mairie au service des Affaires scolaires.
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement de Service des Accueils de Loisirs et de la Restauration Scolaire disponible en mairie et consultable sur le site de la ville pia.fr. Je m'engage à respecter ce(s) règlement(s). Il appartient aux parents d'informer et d'expliquer à leurs enfants les règles de bonne conduite en collectivité, ainsi que le respect dû aux camarades et personnel municipal.

Fait à Pia le : / / 20

Signature

Pour tout changement de situation intervenant en cours d'année
- Adresse, téléphone, mail... merci de le signaler à la mairie au service «Affaires Scolaires»

L'enfant

Une fiche par enfant / Renseignements obligatoires

Coller ici
photo d'identité

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le / / à _____

> Maternelle :

- École Marie Curie
 École François Mitterrand

Classe :

- Petite section Moyenne section Grande section

Nom de l'enseignant.e :

Scolarisation hors Commune : Classe :

> Primaire :

- École Louis Torcatis
 École François Mitterrand

Classe :

- CP CE1 CE2 CM1 CM2

Nom de l'enseignant.e :

PLANNING HEBDOMADAIRE D'UTILISATION DES SERVICES PAR VOTRE ENFANT

Pendant les jours d'école

• **Cantine** Oui Non

Si oui complétez ci-dessous et à côté

Repas «standard» Oui

Repas sans porc Oui

Repas allergies alimentaires voir fiche sanitaire
ci-jointe

Présence régulière précisez

Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi

À partir du jusqu'au
 jusqu'à la fin de l'année scolaire 03/07/2020

Présence occasionnelle (à savoir pas tous les jours et pas toute
l'année) : vous vous engagez à envoyer le planning au moins 10 jours ouvrés
à l'avance.

Rappel : l'annulation d'une réservation est possible avant 9h et 48h avant la date effective de la prestation. Message d'annulation à envoyer par mail à restauration@pia.fr

• **Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE)**

Oui, complétez ci à côté

Non

Présence régulière, précisez

<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Vendredi
<input type="checkbox"/> Matin 7h30	<input type="checkbox"/> Matin 7h30	<input type="checkbox"/> Matin 7h30	<input type="checkbox"/> Matin 7h30
<input type="checkbox"/> 16h45 - 17h00 (temps gratuit)	<input type="checkbox"/> 16h45 - 17h00 (temps gratuit)	<input type="checkbox"/> 16h45 - 17h00 (temps gratuit)	<input type="checkbox"/> 16h45 - 17h00 (temps gratuit)
<input type="checkbox"/> 17h00 - 18h30 (temps payant)	<input type="checkbox"/> 17h00 - 18h30 (temps payant)	<input type="checkbox"/> 17h00 - 18h30 (temps payant)	<input type="checkbox"/> 17h00 - 18h30 (temps payant)

Les mercredis et pendant les vacances (ALSH)

Fréquentation de votre enfant à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Oui Non

Si oui, inscription obligatoirement en mairie avec votre N°CAF/MSA et quotient familial

- pour inscrire votre enfant **les mercredis** : inscription par période **EXCLUSIVEMENT** en mairie
- pour inscrire votre enfant **pendant les vacances** : inscription **EXCLUSIVEMENT** en mairie **15 jours avant le début des vacances.**

Prenez le réflexe de vous connecter dès la rentrée sur votre compte au www.espacefamille.pia.fr



INFORMATION

A conserver

Pour bénéficier de ces prestations, l'inscription est obligatoire. Il faut avoir rempli et retourné au service des Affaires Scolaires «le dossier unique». Téléchargeable sur pia.fr ou disponible en mairie - Service Affaires Scolaires



► Pour la cantine

- L'annulation et l'inscription occasionnelle doit se faire 2 jours ouvrés avant la date d'annulation ou d'inscription (avant 9h du matin). Elle doit être faite en ligne sur www.espacefamille.pia.fr, par mail à restauration@pia.fr ou par courrier.
- Tout repas qui ne sera pas annulé dans les délais, sera facturé, quel que soit le motif de l'absence y compris pour raison médicale ou absence ponctuelle d'un enseignant.
- Lors des sorties scolaires ou grève de l'enseignant, les repas sont annulés par le ou la directeur(trice).
- Tout départ définitif de l'école doit être signalé à la mairie aux Affaires Scolaires.
- Les menus sont consultables sur le site <http://www.sist-perpignanmediterranee.fr>



► Pour les accueils de loisirs (ALSH) = Pour les mercredis et pendant les vacances scolaires

- Les inscriptions se font de période à période en mairie à partir de **15 jours avant chaque début de vacances.**

> 15 jours avant / inscription pour la 1ère et/ou 2ème semaine de vacances

> 7 jours avant / inscription uniquement pour la 2ème semaine de vacances
(à partir de ce délais les inscriptions pour la 1ère semaine ne seront plus possibles)

- Conformément au règlement en vigueur : pour que l'inscription soit validée, elle doit obligatoirement être accompagnée du paiement. Toute inscription est définitive, aucun désistement, aucunes modifications ne seront possibles.

Service des Affaires Scolaires

04 68 63 75 77
restauration@pia.fr

Ouvert :

- > lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- > mardi de 8h30 à 12h (fermé au public l'après midi)
- > mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30 (pendant les vacances scolaires 17h)
- > jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
- > vendredi de 8h30 à 12h (fermé au public l'après midi)





République Française
Département des Pyrénées-Orientales

• **Hôtel de ville**

18 avenue Maréchal Joffre
66380 Pia

☎ **04 68 63 28 07**

• **Service portage de repas à domicile
& Affaires Scolaires**

☎ **04 68 63 75 77**

Dossier suivi par Veronique Parra
restauration@pia.fr

Madame, Monsieur

Dans le cadre de la modernisation du service public, la Ville de Pia met en place un «**Portail Famille**» qui permet de gérer, de chez vous, avec un compte famille, les inscriptions de vos enfants à la restauration scolaire (et prochainement les réservations aux centres de loisirs). Ce portail a pour but de faciliter toutes ces démarches administratives et de permettre également un paiement en ligne.

Qu'est-ce que le portail famille ?

Principalement, il permet de gérer les inscriptions de vos enfants aux services suivants :

- La restauration scolaire
- Prochainement les accueils de loisirs

Le portail famille permet également à chaque famille de :

- Modifier ses coordonnées téléphoniques
- Gérer le planning des réservations (cantine)
- Consulter les factures
- Être en lien avec une messagerie personnelle
- Prochainement effectuer le paiement en ligne par carte bleue

Comment accéder au portail famille ?



Chaque famille dispose d'un identifiant et d'un code personnel sécurisé.

Les identifiants de connexion vous permettant de créer et d'accéder à votre compte vous sont envoyés automatiquement par le Service Affaires Scolaires de la Ville :

N° de dossier
Nom de dossier



Pour accéder au portail famille, il faudra vous rendre à l'adresse suivante
www.espacefamille.pia.fr

Ou vous retrouverez facilement l'accès à la page dédiée au Portail Famille via la page d'accueil du site de la ville - rubrique «enfance et jeunesse».



Vous pourrez télécharger le tutoriel portail famille sur [pia.fr/rubrique enfance jeunesse](http://pia.fr/rubrique/enfance-jeunesse) pour vous guider dans les étapes de création de votre compte et l'utilisation de la plateforme.

Notre service reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Le service des Affaires Scolaires

